

À Rouen, la qualité de l'air s'améliore, la métropole lance un passe pour les véhicules les plus polluants

Interdits de circuler au sein des treize communes de la Zone à faible émission rouennaise, les véhicules étiquetés Crit'Air 4 et 5 pourront bénéficier d'une autorisation de 24 heures pour y pénétrer. Et cela jusqu'à 24 fois par an.

Par [Laurent Derouet](#)

Le 14 juillet 2024 à 12h48



Même si leur nombre a fortement diminué, les vignettes Crit'Air 4 et 5 sont encore présentes, même au sein de la ZFE de Rouen.
LP/Laurent Derouet

Réagir

Enregistrer

Écouter l'article

00:00/00:00

Interdite aux véhicules ayant sur leur pare-brise une vignette Crit'Air 4 ou 5, ou à ceux qui n'en arborent pas, la Zone à faible émission (ZFE) de la Métropole Rouen-Normandie (Seine-Maritime) va permettre à leurs propriétaires d'y circuler de façon ponctuelle.

En effet, un « passe » 24 heures vient d'être mis en place début juillet sur les 13 communes incluses dans le périmètre de la ZFE. Pour en bénéficier, il suffit d'aller sur le site Internet de la collectivité et d'y inscrire le véhicule concerné. « Une fois la démarche d'enregistrement effectuée, il faudra faire la demande la veille pour le lendemain. Et cela jusqu'à 24 fois dans l'année », précise Aurélien Cagnard, en charge du dossier au sein de la Métropole.

200 demandes déjà effectuées

Une souplesse rendue possible selon lui par « l'amélioration des chiffres de [la qualité de l'air](#) sur notre territoire. À titre d'exemple, en ce qui concerne l'oxyde d'azote, en 2018, chaque mois nous étions au-dessus de la norme de concentration réglementaire qui est de 40 µg/m³. Depuis juin 2023, nous ne l'avons plus dépassée. Et si l'on regarde les six premiers mois de l'année, nous sommes en moyenne à 27 µg/m³ ».

À lire aussi [Pollution et interdiction de circulation dans les ZFE : ce qui va changer « pour 13 millions de véhicules »](#)

Depuis la mise en place de ce « passe », pas loin de 200 demandes ont déjà été effectuées en ligne, dont plus d'un quart par des conducteurs qui résident à l'étranger. Une manière pour eux de pouvoir visiter la ville, ou simplement de la traverser, sans risquer une amende (68 euros pour les voitures), même si pour l'heure aucun contrôle systématique, encore moins automatique, n'a été mis en place.

Dans la rubrique Seine-Maritime

[Mort de Célya, 6 ans : « extrême violence », « coup de folie »... ce qu'il faut retenir des déclarations du procureur](#)

[Mort de Célya, 6 ans : alerte enlèvement levée, beau-père en garde à vue... ce que l'on sait du drame](#)

[« Célya, pauvre petite mère » : effroi et compassion dans le pays de Caux après le meurtre de la fillette](#)



[Voir tous les commentaires](#)



« Célya, pauvre petite mère » : effroi et compassion dans le pays de Caux après le meurtre de la fillette P



Mort de Célya, 6 ans : « extrême violence », « coup de folie »... ce qu'il faut retenir des déclarations du procureur

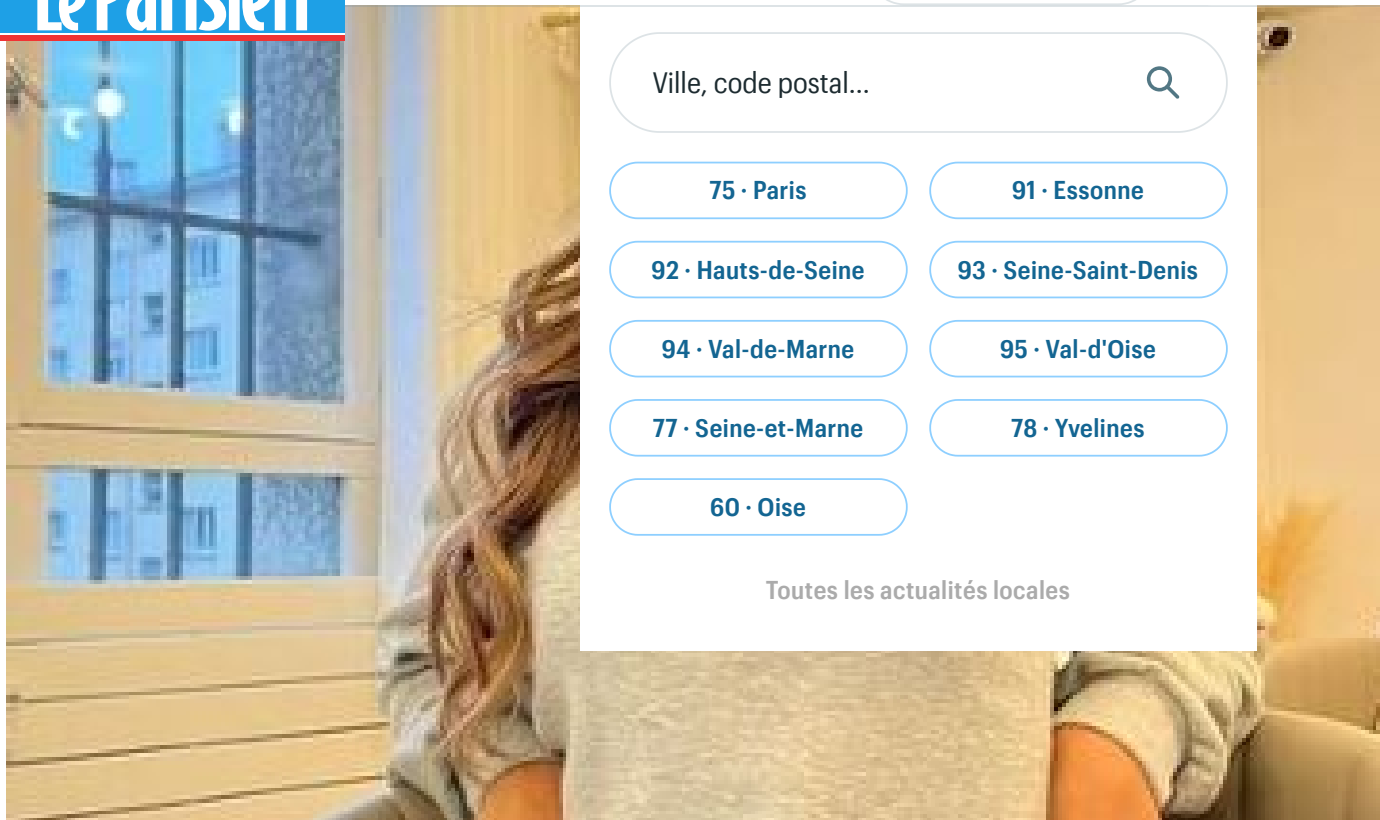


Mort de Célya, 6 ans : alerte enlèvement levée, beau-père en garde à vue... ce que l'on sait du drame



Près du Havre, des piments made in Normandie pour réchauffer les palais





Poupette Kenza : l'influenceuse soupçonnée de tentative d'extorsion maintenue en détention provisoire



Incendie à la cathédrale de Rouen : ce que l'on sait du feu, désormais éteint, qui a touché la flèche de l'édifice



Maître chanteur, « trahison » et menaces : l'influenceuse Poupette Kenza incarcérée dans une sombre affaire d'extorsion de fonds P



Législatives 2024 : en Seine-Maritime, la victoire du Nouveau front populaire n'empêche pas le RN de décrocher deux sièges